MAIRIE

DU

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 11
- présents : 08
- votants : 08

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André,** *Maire de la Commune.*

Date de convocation : 21/08/2020

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., FAY E.P., LESBROS JM et Mmes BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..
Absents : Mme ALBANO N., Mrs JACOMET M. et DROGOUL-SPANU D..

OBJET : ANNEE SCOLAIRE 2020/21-TRANSPORT SCOLAIRE « LE FUGERET/ANNOT »

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que depuis la dernière rentrée scolaire la compétence « école » est revenue aux communes et avec elle l'organisation du transport scolaire pour les enfants de LE FUGERET qui fréquentent les écoles maternelle et primaire ainsi que le collège d'ANNOT.
Les inscriptions se font sur le site de la Région SUD PACA ainsi que le règlement.
Par le biais de la délibération du Conseil Municipal de LE FUGERET du 02/07/2019, il avait été décidé que la commune rembourserait les parents sur justificatifs des frais engagés pour le transport scolaire (110€ par enfant pour l'année scolaire ou 55€ selon des conditions de revenus).
C'est ainsi qu'en 2019, les 6 familles qui ont fourni les justificatifs, soit 8 enfants ont pu bénéficier de cette aide, cela représentant une somme de 715€.

Pour cette rentrée scolaire la procédure d'inscription est la même, les tarifs ont baissé : 90€ par enfant ou 45€ pour les familles modestes (QF inférieur à 700€) ou nombreuses.

L'Assemblée Délibérante décide à l'unanimité des membres présents de reconduire l'aide apportée aux familles du Fugeret dont les enfants sont scolarisés à Annot pour l'année scolaire 2020/21.
Les familles concernées devront fournir au secrétariat de Mairie : un RIB, les attestations d'inscription et de paiement.
Le compte 658822 du BP 2020 voté le 03/07/2020 a été mouvementé en conséquence.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus

MAIRIE LE FUGERET (Alpes de Haute Provence)

André PESCE
Maire de LE FUGERET

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/09/2020
004-210400909-20200828-DE_2020_037-DE

RF
Sous-préfecture de Castellane

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/09/2020
004-210400909-20200828-DE_2020_037-DE